



Service de Médiation Locative

Contrat d'accompagnement vers et dans le logement

PREAMBULE

Le Service de Médiation Locative de l'association Accueil du Fort met en relation de jeunes locataires de 16 à 30 ans salariés, apprentis, étudiants, stagiaires... en situation de mobilité professionnelle et à la recherche d'un logement avec des propriétaires partageant les valeurs d'accueil de l'association : tolérance, écoute, partage, attention à l'autre. Pour bénéficier du Service de Médiation Locative le jeune locataire s'engage à partager ces mêmes valeurs.*

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Ce contrat d'accompagnement vers et dans le logement est établi sur la base d'une étude de la situation du jeune candidat locataire dans le cadre de son parcours locatif et de son projet d'avenir. Le service de médiation locative s'assure de la cohérence et de la faisabilité du projet locatif puis propose au candidat des offres de logement. Par la suite, le jeune locataire accepte d'être accompagné par le service de médiation locative pendant les 4 premiers mois de l'occupation de son logement. A l'issue de ces 4 mois, l'association reste à la disposition du locataire et du propriétaire.

ENGAGEMENTS

Le locataire accepte d'être accompagné vers et dans le logement par le Service de Médiation Locative de l'Accueil du Fort.

L'accompagnement **vers le logement** consiste dans un premier temps en la recherche d'un logement adapté à la demande du jeune suivant ses ressources, ses souhaits de localisation, de superficie ou de commodités....

L'accompagnement **dans le logement** est d'ordre administratif, financier, juridique et social :

- Administratif : estimation de l'allocation logement - aides aux démarches auprès de la CAF - vérification de l'adéquation ressources/loyer/charges locatives...
- Financier : gestion du budget, établissement d'un prévisionnel....
- Juridique : information sur les droits, les devoirs, les obligations du locataire, les formalités d'entrée et de sortie du logement...
- Social : respect du voisinage, acquisition de son autonomie, gestion des difficultés locatives...

RECIPROCITE DE L'ENGAGEMENT

Le jeune locataire s'engage à prévenir et à informer dès qu'il en aura connaissance de tout changement dans sa vie pouvant entraîner une modification par rapport à ses engagements pris avec le service de médiation locative et le propriétaire.

Exemple d'information à communiquer au service de médiation locative :

- Évolution de la situation professionnelle
- Pertes de ressources financières
- Risque d'impayés
- Dépenses inappropriées
- Conflits relationnels avec le bailleur
- Problèmes d'insalubrité dans le logement
- Dégradation des locaux
- Etc...

Fait à le

Pour l'Accueil du Fort

Le locataire

** L'Accueil du Fort est une association de Montauban qui loge et accompagne chaque année plus de 300 jeunes de 16 à 30 ans. Son action répond prioritairement aux besoins en logement des jeunes disposant de peu de ressources. Elle est composée de personnes physiques impliquées dans la vie de la cité et des représentants des organismes publics et des collectivités locales qui soutiennent son action.*